

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Philippe PIEREUSE, Directeur
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

N/Réf. : AVL/CC/BXL-2.1455/s.527
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : BRUXELLES. Boulevard Pachéco, 19. RAC1 et RAC4. Rénovation du dernier étage du parking B avec création de deux nouvelles entrées côté place du Congrès et dépose/repose à l'identique des dalles en pierre de l'esplanade.

Demande de permis d'urbanisme – Avis défavorable de la CRMS
(gestionnaire du dossier : Sybille Valcke)

En réponse à votre demande d'avis du 17 octobre 2012 (envoyé par mail), en vue de la Commission de concertation de la Ville de Bruxelles du 6 novembre prochain, nous vous communiquons ***l'avis de principe défavorable*** émis par notre Assemblée, en séance du 24 octobre 2012 concernant le projet.

A travers celui-ci, la Commission souligne que :

- ***l'aménagement des deux nouvelles rampes d'accès au parking place du Congrès ne correspond ni au concept monumental de l'ancienne « place des Panoramas » ni au concept urbanistique et architectural fonctionnaliste de l'ancienne Cité administrative de l'Etat qui misait sur une séparation radicale des circulations piétonne et automobile ;***
- ***ces rampes ne sont pas davantage compatibles avec le caractère sauvegardé du site de la place du Congrès car elles ne contribueraient pas à le valoriser ;***
- ***l'aménagement de rampes à cet emplacement serait en contradiction avec les prescriptions de la ZIR, de la ZICHEE et de l'Espace structurant qui spécifient le site. Enfin, ce parti remettrait aussi en cause le fondement du Schéma directeur qui vise à rétablir une liaison piétonne aisée entre la rue Royale et le boulevard Pachéco;***
- ***plutôt que d'altérer une perspective majeure de la ville et d'invalider toutes les décisions urbanistiques globales prises au sujet de ce site, une alternative au présent projet doit être recherchée.***

Contexte et projet

La demande porte sur la rénovation du dernier étage (5^e niveau) du parking B de l'ex- Cité Administrative de l'Etat et sa privatisation au profit exclusif des véhicules d'intervention de la police fédérale. Dans ce cadre, il serait prévu de condamner les accès à ce niveau de parking depuis la rue Montagne de l'Oratoire et d'aménager deux nouvelles rampes d'entrée/sortie donnant sur la place du Congrès, laquelle est inscrite comme site sur la liste de sauvegarde. 143 emplacements de parking y sont prévus.

Les deux nouvelles trémies, d'une hauteur de 3,05 m, seraient parallèlement implantées de part et d'autre de l'esplanade de la Cité Administrative, à l'emplacement de deux grands bacs à plantes situés au pied des bâtiments C et F.

Les dalles en pierre de l'esplanade couvrant le parking et le bâtiment C' (enterré) devraient être démontées et replacées à l'identique, afin d'intervenir sur les structures supérieures du parking de manière à résoudre des problèmes d'étanchéité et de porter à 3,05 m la hauteur libre sous plafond du 5^e niveau de parking – actuellement insuffisante pour les véhicules d'intervention hauts (gyrophares). L'intervention ne modifierait pas le niveau de l'esplanade ni son aspect actuel, exception faite des deux trémies qui compromettraient les perspectives vers la colonne du Congrès et vers le panorama.

Ce cinquième niveau de parking serait isolé des autres et un accès direct et sécurisé serait aménagé entre celui-ci et l'immeuble D&F voisin où va s'installer la police fédérale. (Deux nouvelles issues de secours parallèles aux trémies devraient également être aménagées).

Avis de la CRMS

1. Point de vue urbanistique

Le complexe immobilier de la cité administrative a été construit entre 1958 et 1983 suivant un concept architectural et urbanistique moderniste, monumental et fonctionnaliste se fondant sur la séparation des fonctions. Les circulations piétonne et automobile ont été scrupuleusement distinguées, réservant aux piétons le côté de la place du Congrès et l'esplanade conçue comme un vaste espace public qui leur est dédié. ***Il serait donc plus que malheureux – et peu cohérent par rapport au concept qui a conditionné la construction de ce vaste complexe – d'intensifier la circulation automobile à cet endroit. D'autant que l'un des objectifs essentiels du schéma directeur adopté par le Gouvernement vise l'amélioration des connexions piétonnes entre le boulevard Pachéco et la Colonne du Congrès.*** Il est évident que ces nouvelles rampes de parking s'inscriraient en faux contre cette logique.

2. Point de vue patrimonial

La zone d'intervention se situe juste derrière le site sauvegardé de la place du Congrès. Elle est également inscrite en ZIR, en Zichée et en espace structurant. Cette localisation particulière et ces classifications induisent notamment que :

- les interventions ne doivent pas être préjudiciables à la perception du site légalement protégé et doivent contribuer à sa mise en valeur,
- les caractéristiques urbanistiques des constructions et installations doivent s'accorder avec celles du cadre urbain environnant (ZIR) ;
- les actes et travaux qui impliquent une modification de la situation existante de ces espaces et de leurs abords visibles depuis les espaces accessibles au public doivent préserver et améliorer la qualité du paysage urbain (espace structurant).

On constate que le projet ne répond pas à ces exigences et ne constitue pas une amélioration de la situation.

3. Point de vue mobilité

Entre 500 et 668 mouvements par jour sont prévus pour les 143 véhicules de la police fédérale. ***Actuellement, la circulation des voitures autour de la place du Congrès est très limitée en faveur de la circulation piétonne (cf. concept urbanistique ci-dessus). Sa configuration se prête d'ailleurs assez mal au trafic automobile.*** Y intégrer, à l'arrière, deux rampes de parking va intensifier la circulation automobile, avec pour conséquence une perte de qualité du site du point de vue de sa perception et de son utilisation par le public fréquentant les lieux – ce qui sera également préjudiciable à l'intérêt du site et à son attrait touristique.

4. Alternative

Tenant compte de ce qui précède, la CRMS est défavorable à l'organisation du trafic des véhicules de la police fédérale vers leur parking via la place du Congrès.

Elle note que les rues Montagne de l'Oratoire et de la Banque sont également peu adaptées au trafic lourd et à un charroi intense en raison de leur typologie (rues étroites, pavées) et de la fonction de logement qui est appelée à s'y développer.

Au point 2.2.c des recommandations du PPAS Pachéco 99-03/07-02 (à l'étude), il est d'ailleurs demandé de « Veiller à modérer le trafic qui emprunte les rues de la Banque et Montagne de l'Oratoire afin de limiter les nuisances dues au trafic pour les nouveaux logements ».

Dès lors, il semblerait que la meilleure alternative à envisager soit d'organiser la circulation des véhicules de la police fédérale et leur parcage via le boulevard Pachéco parfaitement adapté à ce type de fonction.

La CRMS demande de réétudier le projet dans ce sens.

5. Remarques

La CRMS demande à la Région et à la Ville de Bruxelles de veiller à faire protéger (ou démonter et stocker) les dalles de l'esplanade qui sont déjà actuellement en très mauvais état de conservation. Elle demande également de veiller à récupérer et restaurer le mobilier urbain de l'esplanade (bancs, éclairage, etc.) car ils font partie de la conception d'ensemble du site.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : S. Valcke